

maison Grant. Tous ces messieurs avaient des instructions pour acheter le fromage au comptant, poids et qualité acceptés ici.

On aura une idée des avantages de l'organisation par le résultat de la vente de mardi.

Le fromage de la première quinzaine de juin, qui vaut à Montréal 7½ à 7¾ cents livré sur le quai, a atteint ici, livré sur le quai, poids et qualité acceptés et payés comptant, 7 9/16. Cette dernière enchère a été faite par M. Wm Grant, à qui il a été adjugé. Le syndicat local a offert 7½, M. L. E. Guay, 7¾ et M. Grant, 7 9/16. C'est là une excellente vente et tous les cultivateurs intéressés sont repartis enchantés.

La prochaine vente, celle pour la deuxième quinzaine de juillet, aura lieu mercredi, le 10 de juillet prochain, à la salle publique, nos bureaux ne pouvant suffire à contenir tous les intéressés.

Nous remarquons que, à Chicoutimi, le fromage a été accepté et payé comptant. C'est une heureuse innovation. Dans Ontario, les ventes se font généralement sujettes à acceptation à Montréal, après inspection, c'est-à-dire, sujettes à réduction pour qualité inférieure, etc.

LES MAÎTRES DE POSTES.

Notre confrère de Québec, la *Semaine Commerciale*, dans un article au sujet des maîtres de poste, signale différentes négligences dont tous les journaux ont eu l'occasion de se plaindre. Puis il émet une idée tout à fait neuve qui, à première vue, paraîtrait acceptable, et qui consisterait à ériger chaque maître de poste en agent officiel d'abonnement des journaux.

Seulement, il nous semble que cette agence ne pourrait pas décemment leur être imposée par le gouvernement, qui se ferait ainsi le serviteur complaisant d'intérêts particuliers. Mais si nous pouvions obtenir d'eux, volontairement, qu'ils acceptassent l'agence, moyennant commission, ce serait déjà une grande amélioration.

On nous permettra, à notre tour, d'offrir une idée qui n'est pas neuve, mais qui n'en est peut-être pas plus mauvaise pour cela et qui a cet avantage d'avoir fait depuis longtemps ses preuves. Cette idée consiste à charger les maîtres de poste et leurs agents d'un service public que font actuellement les agents des compagnies d'express, c'est-à-dire du recouvrement de petits comptes, moyennant une légère commission.

Cela se pratique, depuis longtemps dans un pays dont la population est beaucoup plus dense que la nôtre, et où les autres moyens de perception sont, par conséquent, plus nombreux et plus efficaces; nous

voulons parler de la France. La poste, en France, fait le recouvrement des comptes, au moyen de ses facteurs. On n'a qu'à mettre à la poste, sous pli, le reçu du compte, en indiquant sur l'enveloppe le montant à recouvrer et le facteur livre le pli contre remboursement de la somme indiquée. Le coût de cette perception est de quelques centimes seulement.

Au Canada, où les agences ordinaires de perception, banques et succursales, sont très clair-semées au milieu d'un territoire immense où la population est très disséminée, le recouvrement par les maîtres de poste rendrait de très grands services aux journaux, d'abord, dont les comptes d'abonnement ne sont jamais très élevés; mais aussi à tout le commerce et à l'industrie qui ont souvent de petits comptes à recouvrer à la campagne.

Ce service n'augmenterait pas perceptiblement les frais du département des postes et il serait susceptible d'en augmenter beaucoup les revenus, d'abord par la commission de recouvrement, et ensuite par l'encouragement qu'il donnerait aux envois de petits objets par la poste, contre remboursement. Il est vrai que ce serait autant d'enlevé au trafic des compagnies d'express; mais ce n'est pas une considération suffisante pour empêcher l'adoption d'une mesure d'un intérêt si général.

Et encore, nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'avantage offert au créancier; tandis que pour le débiteur, à qui on fournirait ainsi le moyen de payer ses petits comptes chez lui, sans se déranger, le bénéfice ne serait pas moins appréciable. Combien de fois avons-nous reçu la visite d'abonnés, venant payer leur abonnement, qui s'excusaient de ne pas avoir payé plutôt, parce qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de venir à la ville, ou parce que, venant à la ville, ils avaient oublié d'apporter leur compte, ou avaient été trop occupés pour avoir le temps de venir à nos bureaux. Combien ces braves gens seraient heureux de pouvoir, régulièrement à chaque renouvellement d'abonnement, payer leur petit compte au maître de poste et empocher leur reçu, sans se déranger le moins du monde!

LA TASMANIE

Par son territoire et sa longue étendue de côtes sur le Pacifique, le Canada se trouve presque voisin—à une douzaine de mille milles tout au plus—de la grande île-continent que

l'on appelle tantôt Australie—terre australe—tantôt Australasie—Asie australe. Les provinces de l'est sont presque aussi rapprochées que l'Angleterre, par la voie du Cap de Bonne Espérance, des colonies australiennes. L'Angleterre a l'avantage sur nous, grâce au canal de Suez. Mais nous sommes attirés en outre vers l'Australie par le fait que, elle et nous, nous sommes les plus grandes colonies de l'empire britannique.

Une ligne régulière de vapeurs, subventionnée par notre gouvernement, relie nos ports de la Colombie Anglaise avec les ports de l'Australie orientale. Nos journaux, nos députés, nos chambres de commerce, qui font si peu de cas d'un traité de commerce avec la France,—un marché de cinquante millions d'habitants—insistent beaucoup sur les avantages qu'il y aurait pour nous à conclure un traité de réciprocité avec les colonies australiennes.

Nous n'avons pas besoin de plus longues excuses, n'est-ce pas, pour nous occuper de ces colonies qui, tout en restant à nos antipodes, tendent à se rapprocher de plus en plus de nous, commercialement parlant.

La Tasmanie est une île triangulaire, dont la base est tournée du côté du continent australien, et la pointe du côté du pôle sud. Elle a une superficie à peu près égale à la Belgique et à la Suisse mises ensemble. Sa population est d'environ 160,000 habitants et elle jouit, comme les autres colonies australiennes, d'un gouvernement responsable.

Placée au sud de l'Australie, son climat est plus tempéré, car là bas, le sud, c'est le froid et le nord c'est la chaleur. Il ressemble à celui de l'Angleterre, comme distribution de chaleur de froid, mais il n'a pas ses brouillards. C'est le *sanatorium* des Australiens qui viennent y chercher la fraîcheur en été, comme nos voisins des Etats-Unis viennent chez nous. Et cette situation a produit en Tasmanie le même effet qu'au Canada. La crise financière australienne a eu son contrecoup dans la petite colonie, tant par la diminution des touristes que par le ralentissement du commerce extérieur, la Tasmanie étant tributaire pour ce commerce des ports de Melbourne et de Sydney.

Son commerce extérieur en 1830, était de £401,000, dont £146,000 à l'exportation et £255,000 à l'importation. En 1880 ses importations étaient de près de £1,400,000 et ses exportations de £1,500,000, soit un